

Fréquencesinfo

la lettre d'information de l'ANFR

L'ANFR à nouveau engagée pour gérer et contrôler les fréquences mises en œuvre pour les Jeux Paralympiques



Les Jeux Olympiques se sont terminés le dimanche 11 août. Pendant plus de deux semaines, Paris avait fait vibrer le monde entier, une réussite à laquelle l'ANFR est fière d'avoir concouru. Elle sera au rendez-vous pour les Jeux Paralympiques ! Depuis quatre ans, l'Agence se prépare pour ces deux évènements, pour lesquels elle déploie un dispositif inédit, avec plus de 400 personnes mobilisées de manière exceptionnelle pour garantir un accès fiable et sécurisé à l'ensemble des services sans fil, un défi d'organisation et de ressources humaines car l'envergure de ce dispositif dépasse très largement ses effectifs habituels.

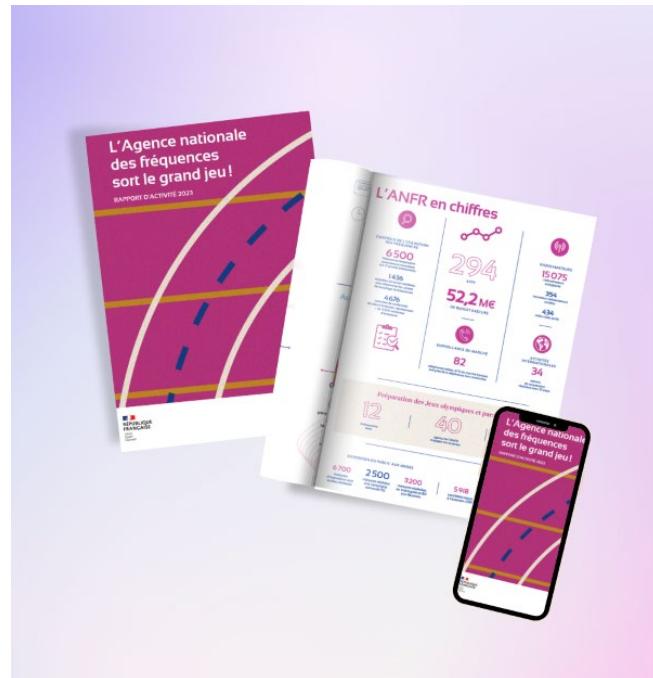
[En savoir plus](#)

L'ANFR publie son rapport d'activité 2023

L'année 2023 a été intense pour l'Agence et pour tous ses partenaires et affectataires ! Elle est surtout celle de l'organisation concrète de chaque site des **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** pour lesquels l'ANFR se prépare depuis maintenant quatre ans. Autres sujets emblématiques de l'année :

la **Conférence mondiale des radiocommunications** (CMR-23) qui s'est déroulée à Dubaï et l'attribution d'une nouvelle mission pour l'Agence, visant à contrôler l'efficacité des logiciels de **contrôle parental** sur tous les terminaux utilisables par les enfants.

[Consulter le rapport](#)



- LES ENQUÊTES DE L'ANFR -

Camping-car VS avion : quand David perturbe Goliath

La Direction générale de l'Aviation civile a saisi l'ANFR pour un brouillage sur l'aéroport de Nantes Atlantique dans la bande VHF 117,975-137 MHz. Cette bande est cruciale puisqu'elle permet les communications aéronautiques en courtes et moyennes distances, notamment les échanges vocaux entre les pilotes et les services au sol.

L'enquête des gardiens du spectre les ont mené au fond d'un jardin...

[Lire l'enquête](#)



- À L'INTERNATIONAL -

La protection des radioaltimètres vis-à-vis de la 5G dans la bande 3,4-4,2 GHz



L'arrivée de la 5G dans la bande 3,5 GHz avait suscité en 2020 en France et en Europe des inquiétudes sur un risque éventuel de brouillage des radioaltimètres de l'aviation civile fonctionnant dans la bande 4,2-4,4 GHz, notamment utilisés lors des phases d'atterrissement des avions. La France avait donc pris des mesures immédiates de précaution autour de certains aéroports et héliports. Depuis, des études ont été lancées au niveau européen, des projets de décision ECC et de rapport CEPT sont en consultation publique.

L'ANFR fait un point sur la situation

- EXPOSITION DU PUBLIC AUX ONDES -

Surveillance du marché : retrait et rappel de 3 téléphones et mise à jour de plusieurs téléphones et tablettes à la suite d'un dépassement de la valeur limite de DAS

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR contrôle le dépassement de la limite de débit d'absorption spécifique (DAS) d'équipements.

- › Retrait et rappel du marché de 3 téléphones :
 - [OSCAL C80](#)
 - [DOOGEE N50 et DOOGEE S100 PRO](#)
- › Mise à jour de 2 tablettes :
 - [Tablette LENOVO TAB P11](#)
 - [Tablette ZEBRA ET45CA](#)
- › Mise à jour de 3 téléphones :
 - [Téléphone NOKIA G22](#)
 - [Téléphone MOTOROLA MOTO G53 et SPC DISCOVERY](#)
 - [Téléphone EMPORIA SIMPLICITY V27](#)

Cartoradio : sites radioélectriques et mesures d'exposition



L'outil pour trouver l'emplacement des sites radioélectriques en France et les mesures d'exposition aux ondes réalisées par l'ANFR.

fonctionnalités.

Cartoradio est un outil cartographique qui permet de connaître l'emplacement des stations radioélectriques et d'avoir accès, pour un site donné, aux résultats des mesures de champs électromagnétiques.

Découvrez comment fonctionne Cartoradio ainsi que toutes ses

[Regarder le tutoriel](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



L'ANFR met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant ayant pour finalité un service de communication au public en ligne qui propose notamment l'envoi périodique d'une lettre d'information et l'envoi d'informations concernant les activités de l'ANFR. Le responsable de ce traitement est l'ANFR, 78 avenue du général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort cedex, représenté par son Directeur général.

Les données personnelles collectées sont communiquées uniquement aux personnes habilitées relevant du service de la communication de l'ANFR. Les données sont conservées 2 ans. Ce traitement repose sur votre consentement.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi pour une république numérique, vous bénéficiez du droit de retirer votre consentement à tout moment, du droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, du droit à la limitation du traitement, du droit à la portabilité des données, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), du droit à la mort numérique, en contactant le délégué à la protection des données en utilisant le formulaire en ligne et vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)